

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'ÉQUIPEMENT**

Hôtel du Parlement  
2, rue de l'Hôpital  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 72 23  
f +41 32 420 72 21  
parlement@jura.ch

Delémont, le 13 décembre 2018

# Communiqué de presse

## **La commission parlementaire de l'environnement et de l'équipement appelle à un débat serein et respectueux sur la planification éolienne dans le Jura**

La commission parlementaire de l'environnement et de l'équipement a reçu mandat du Bureau du Parlement d'examiner le projet de nouvelle fiche no 5.06 du plan directeur relative à l'énergie éolienne. Ayant débuté ses travaux, ses membres se familiarisent actuellement avec tous les principes et éléments relatifs à cette importante thématique qui est un élément de réponse à la volonté des autorités cantonales de développer les énergies renouvelables sur le territoire cantonal dans le cadre de la stratégie énergétique 2035.

La commission suit attentivement les débats et prises de position publics, parfois virulents et approximatifs, concernant les projets éoliens dans le Jura. Elle en appelle aujourd'hui à plus de sérénité et de modération, étant entendu que nous sommes au début d'un processus. A ce stade, il faut rappeler que le Parlement sera appelé à adopter une fiche du plan directeur qui va déterminer des sites potentiels pouvant éventuellement accueillir des parcs éoliens, les principes à respecter et surtout la procédure à suivre pour pouvoir aménager ces parcs.

Il convient donc de garder à l'esprit que le Parlement va débattre et adopter le cadre dans lequel l'énergie éolienne pourra avoir sa place sur le territoire cantonal mais aucun détail ne sera défini à ce stade. Il apparaît nécessaire que la planification de l'éolien soit bien cadrée dès le départ pour éviter les problèmes rencontrés par le passé. L'acceptabilité des projets revêt dans cette optique une importance majeure et c'est pourquoi la procédure proposée prévoit une démarche participative où tous les acteurs concernés pourront faire valoir leurs arguments et leurs idées.

La commission tient à rappeler également aux divers acteurs engagés dans le débat public que l'administration a rendu un travail technique fouillé qui doit permettre désormais une discussion politique argumentée. Les attaques à l'encontre d'employés de l'administration qui ont effectué le travail qu'on leur demandait n'ont dès lors pas lieu d'être.

Pour nourrir ce débat public sensible sur des arguments fondés, la commission invite la population à prendre connaissance des documents établis et des propositions soumises au Parlement et qui sont disponibles publiquement sur le site de l'administration cantonale :

<http://www.jura.ch/CHA/SIC/Centre-medias/Communiques-2018/Planification-par-etapes-et-demarche-participative-au-centre-de-la-revision-de-la-fiche-du-plan-directeur-consacree-a-l-energie.html>

*Personne de contact :*

*Claude Schlüchter, président de la commission de l'environnement et de l'équipement – 079 365 36 47 ou  
Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement et de la commission – 032 420 72 22*